



Analyse de la conjoncture

Négociation 2015



Document préparatoire à la consultation des
assemblées générales

Présenté à la réunion du regroupement cégep
Les 16 et 17 avril 2014, Centre des Congrès, Québec

*Par le comité de négociation
et de mobilisation*

fneeq 
CSN

Table des matières

Introduction.....	3
I- Contexte social et politique	3
La grève étudiante de 2012	3
Le retour des libéraux à l'Assemblée nationale	4
Le prochain budget du gouvernement libéral	4
Le budget Flaherty	4
Le discours ambiant sur le syndicalisme	5
Le Sommet sur l'enseignement supérieur et la création du MESRST	6
Le colloque sur le développement des cégeps en région	7
II- État de la situation au collégial.....	7
La formation continue et la RAC.....	7
Le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation	8
La remise en question des programmes d'études collégiales.....	9
La population étudiante en situation de handicap	10
La tâche et les ressources	11
La précarité.....	12
La conciliation famille-travail-études	12
La recherche au collégial	12
La CEEC et l'assurance qualité.....	13
La santé et la sécurité au travail.....	14
Les perspectives d'embauche	15
La relativité salariale et les échelons maîtrise-doctorat.....	15
III- Éléments d'un cadre stratégique	15
Les enjeux sectoriels du CPNC.....	16
Les résultats et le calendrier de la négociation	16
Les alliances	17
Le plan de communication	18
IV- Les perspectives de mobilisation	18
Conclusion	19
V- Lexique des acronymes utilisés dans ce texte.....	20

Introduction

À l'aube d'une nouvelle ronde de négociation du secteur public, nous allons bientôt refaire l'exercice de définir nos objectifs en rédigeant notre cahier de demandes sectorielles. Nous aurons une fois de plus la tâche de démontrer que l'amélioration de nos conditions de travail se traduira pour la population québécoise, autant pour la jeunesse que pour les adultes en formation, par une amélioration du droit et de l'accès à une éducation de qualité. Nous allons également bientôt choisir les moyens nous permettant d'atteindre nos objectifs. À cet égard, l'analyse du contexte social et politique actuel ainsi que celle des différents développements survenus récemment en enseignement supérieur sont importantes afin de nous permettre de bien cerner les enjeux. Cet exercice permettra également d'orienter la stratégie à mettre en place pour faire valoir nos revendications et pour que celles-ci se traduisent dans notre prochaine convention collective. Quatre grands axes font l'objet de cette analyse : le contexte social et politique actuel, ainsi que l'état de la situation au collégial, le cadre stratégique et les perspectives de mobilisation.

I- Contexte social et politique

La grève étudiante de 2012

Si on pose un regard chronologique sur le contexte social et politique au Québec en lien avec l'éducation, la grève étudiante de 2012 s'impose comme un événement marquant et incontournable. Véritable tour de force, le mouvement étudiant a mis l'éducation à l'avant-scène de la politique québécoise grâce à une mobilisation sans précédent. En effet, cette grève étudiante a réussi à rassembler des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes à plusieurs occasions, elle a battu tous les records de longévité en la matière et s'est transformée en lutte sociale plus large. De plus, il s'agit du premier mouvement social québécois d'envergure à accorder une place aussi importante aux réseaux sociaux. L'organisation de plusieurs grands événements de la crise étudiante a été facilitée grâce à ces derniers : manifestations nocturnes, manifestations nues, mouvement des casseroles, etc. Les médias sociaux sont également devenus le lieu de débats et ont permis à des groupes d'affinité de se former, pensons notamment aux Profs contre la hausse et aux Mères en colère et solidaires.

Au lendemain de l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire, on ne peut s'empêcher de penser à la résistance et à l'entêtement du gouvernement libéral de Jean Charest face au mouvement étudiant : interventions policières musclées, arrestations massives, judiciarisation du conflit, loi spéciale et, finalement, suspension par le gouvernement des sessions des cégeps et des universités toujours en grève au moment de l'adoption de la loi, pour les reprendre au début de l'automne suivant. Ces actions traduisent le mépris du gouvernement Charest pour un mouvement démocratique qu'il a attaqué en l'associant à « la violence et l'intimidation ».

La loi spéciale, adoptée le 18 mai 2012, contenait aussi plusieurs dispositions qui restreignaient le droit de manifester. En dépit de ces mesures contraignantes, cette loi a été défiée, entre autres par les manifestations de casseroles, qui n'ont pas été réprimées par la police, même si elles étaient en complète contravention à la loi.

Pour sortir de la crise étudiante, le gouvernement libéral de Jean Charest a déclenché des élections le 1^{er} août 2012. Le 4 septembre, c'est un gouvernement minoritaire du Parti Québécois qui a été élu. La grève étudiante s'est donc soldée par une certaine victoire. En effet, même si la revendication initiale n'a

pas été atteinte, c'est-à-dire le gel des droits de scolarité, la hausse des droits de scolarité de 75 % sur cinq ans prévue au départ par le gouvernement s'est transformée en une hausse annuelle d'environ 3 %. Si la grève a contribué à la démission d'une ministre, au déclenchement précipité des élections en 2012 et à la défaite du Parti libéral, le retour en force des libéraux le 7 avril 2014, à peine 18 mois plus tard, suscite l'inquiétude pour la période de négociation à venir.

Le retour des libéraux à l'Assemblée nationale

Jusqu'au 7 avril dernier, le PQ formait un gouvernement minoritaire, et la balance du pouvoir était détenue par le PLQ et la CAQ, deux partis situés à droite de l'échiquier politique. Les élections du 7 avril ont eu pour résultat un retour des libéraux qui forment maintenant un gouvernement majoritaire, avec 70 sièges sur les 125 disponibles, ce qui lui donne une grande marge de manœuvre.

Il est difficile de prévoir exactement les effets de l'élection du PLQ en matière d'éducation, puisque ce thème a été un des grands absents de la campagne électorale. On peut toutefois affirmer que la décision du nouveau premier ministre Philippe Couillard de confier la responsabilité du MELS et du MESRST (sont-ils fusionnés en un seul ministère?) à un seul ministre, Yves Bolduc, qui n'a aucune expérience en éducation est de mauvais augure. De même, la décision de confier la recherche à ce superministère et l'innovation technologique au ministère du Développement économique, comme l'a fait le gouvernement Harper, suscite l'inquiétude. On peut craindre que les enjeux touchant les cégeps et les universités ne soient pas une priorité du nouveau gouvernement. Cela, d'autant plus que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale de réduire la bureaucratie par des coupures de 1,3 milliard \$ sur deux ans dans l'administration¹. Par ailleurs, la plateforme électorale du PLQ contenait d'autres éléments inquiétants, dont une volonté d'assouplissement « des règles d'entrée [et de la bureaucratie] pour les formations menant à des diplômes d'études professionnelles (DEP), à des attestations d'études collégiales (AEC) et à des diplômes d'études collégiales (DEC) », ainsi qu'une volonté de s'inspirer du système allemand, qui offre des formations où les étudiants passent les deux tiers de leur temps en entreprise. Ces propositions présentent une vision de l'éducation soumise aux impératifs du marché qui va à contre-courant de celle défendue par la FNEEQ.

Le prochain budget du gouvernement libéral

Avant le déclenchement des élections, le 20 février 2014, le ministre Marceau a présenté un budget électoral qui n'a pu être discuté en chambre. Le nouveau gouvernement libéral s'inspirera-t-il de ce budget d'austérité qui prévoyait un retour à l'équilibre budgétaire dès 2015 avec, en attendant, un déficit de 1,75 milliard \$ pour l'année 2014-2015? Ce budget limitait de plus la croissance des dépenses en santé et en éducation à 3 % par année. Comme cette hausse est inférieure aux besoins de ces réseaux, cela aurait donc supposé des coupures importantes, notamment dans les cégeps, soit dans leur budget de fonctionnement, soit dans des projets particuliers.

Le budget Flaherty

Du côté du gouvernement conservateur de Stephen Harper, et même si l'éducation n'est pas un domaine de compétence fédérale, le budget que le ministre Flaherty a présenté le 11 février 2014, autre budget d'austérité, peut avoir une influence sur les cégeps en raison de deux mesures qui les touchent en particulier.

¹ La Presse canadienne, « Services publics – Coupes : les syndicats veilleront au grain », *Le Devoir*, 10 avril 2014.

La première de ces mesures est la création du fonds Apogée Canada dans lequel le gouvernement investira 1,5 milliard \$ sur 10 ans « pour aider les établissements postsecondaires canadiens à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui génèrent des avantages économiques à long terme pour le Canada »². Comme les cégeps sont des établissements postsecondaires, on peut penser qu'une partie de ce fonds sera consacrée à la recherche au collégial.

La deuxième mesure qui touchera les cégeps est la *Subvention canadienne pour l'emploi*, qui « incitera les employeurs à participer davantage aux décisions en matière de formation professionnelle et fera en sorte que la formation corresponde davantage aux possibilités d'emploi »³. Ce programme s'appliquera à toutes les provinces, sauf le Québec, qui, après entente, s'est retiré du programme, tout en recevant 116 millions \$ par année jusqu'en 2020 afin de reconduire son propre programme de formation professionnelle, qui poursuit les objectifs du gouvernement fédéral et qui implique l'entreprise privée⁴.

Le budget Flaherty annonce en outre des investissements pour aider les Canadiens souffrant d'un trouble du développement à se trouver un emploi (5 millions \$) et pour permettre aux diplômés de faire des stages dans les PME (35 millions \$). Ces mesures peuvent donc avoir une influence directe ou indirecte sur les cégeps.

Le discours ambiant sur le syndicalisme

Les mesures d'austérité des gouvernements provincial et fédéral prennent appui sur un discours antisyndical parfois virulent, propagé par des chroniqueurs et des polémistes, soutenu et financé par le patronat⁵. Les mesures d'austérité nourrissent aussi ce discours que certains médias et chroniqueurs, dont les « radios poubelles », véhiculent en attaquant la légitimité des syndicats qu'ils opposent à la classe moyenne et qu'ils présentent comme des lobbys réactionnaires au service d'une frange de salariés privilégiés. Or, c'est tout le contraire puisque les syndicats œuvrent depuis leurs tout premiers débuts au progrès social et que de nombreux gains, d'abord syndicaux, sont ensuite devenus des acquis pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, comme en témoignent notamment l'établissement d'un salaire minimum ainsi que l'accès à des congés parentaux.

Ce discours antisyndical a des échos dans la classe politique. Par exemple, le 11 mars dernier, aux premiers jours de la campagne électorale, le chef de la CAQ, François Legault, sous prétexte de « moderniser » le syndicalisme, proposait des mesures ayant pour effet de restreindre l'accès à la syndicalisation ainsi que toute action syndicale à portée sociale ou politique. Il s'agit d'un calque de l'offensive antisyndicale que le gouvernement Harper mène avec les projets de loi C-4 (limitation du droit de grève), C-377 (obligation de divulguer toute dépense de 5000 \$ ou plus) et C-525 (obligation de vote secret pour l'accréditation). Au début de la campagne électorale québécoise, on apprenait également que le PQ retirait de sa plateforme électorale la révision des dispositions anti-briseurs de grève quelques jours avant de présenter un nouveau candidat vedette, Pierre Karl Péladeau, « champion » du lock-out.

Finalement, le discours antisyndical est également véhiculé dans le monde municipal, notamment à Québec où le maire Régis Labeaume a fait sa marque de commerce sur le dos des syndicats en opposant l'intérêt des contribuables à celui des syndiqués, omettant de dire au passage que les

² Ministère des Finances du Canada, *Budget fédéral 2014 (Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités)*, p. 8.

³ *Ibid.*, p. 66

⁴ Radio-Canada. « Formation de la main-d'oeuvre : Québec obtient "son" entente avec Ottawa ». [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2014/03/04/010-ottawa-quebec-formation-main-doeuvre-entente.shtml> (page consultée le 12 mars 2014)

⁵ Pensons notamment à des sites web comme *Labourwatch* et *Infotravail*.

syndiqués sont aussi des contribuables. Un des principaux enjeux au cœur de sa campagne électorale de l'automne 2013 était la réduction des bénéficiaires des régimes de retraite des employées et des employés municipaux.

Malgré tout, un récent sondage Harris-Decima, commandé par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université⁶, révèle qu'une majorité de répondants, qu'ils soient canadiens ou québécois, pensent que les syndicats sont nécessaires et positifs pour la société qu'ils contribuent à rendre plus juste. De plus, une majorité de répondants croient qu'on ne doit pas faire confiance aux politiciens qui proposent de réduire le pouvoir des syndicats. Enfin, deux tiers des répondants croient que la formule Rand est souhaitable.

Dans ce contexte, il apparaît plus important que jamais d'établir des liens de solidarité non seulement avec d'autres organisations syndicales, mais également avec des groupes de la société civile. Pour contrer cet alignement politique de droite, autant au municipal qu'au provincial et au fédéral, la mobilisation des membres et la cohésion entre les organisations syndicales sont nécessaires.

Le Sommet sur l'enseignement supérieur et la création du MESRST

Pour les enseignantes et les enseignants de cégep, ces alliances et ces luttes se cristalliseront en éducation, particulièrement en enseignement supérieur. Le précédent gouvernement du PQ a décidé, au lendemain de son élection, de former deux ministères en ce domaine, celui de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. La création de cette nouvelle entité ministérielle a été bien accueillie dans le milieu collégial dans la mesure où cela indique clairement que les formations préuniversitaires et techniques, en raison de la complexité des savoirs qui y sont enseignés, relèvent de l'enseignement supérieur. Nous saurons dans les prochains jours si le gouvernement maintiendra ces deux ministères distincts ou s'il choisira de n'en former qu'un seul. En ce sens, il nous semble opportun de conserver deux ministères distincts.

Le gouvernement Marois a également tenu le Sommet sur l'enseignement supérieur à Montréal les 25 et 26 février 2013. Quatre rencontres thématiques ont été organisées dans différentes régions du Québec afin de préparer ce Sommet. Parmi ces quatre rencontres, trois ont retenu plus particulièrement l'attention du milieu collégial : la qualité de l'enseignement supérieur, l'accessibilité et la participation aux études supérieures, ainsi que la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec. La quatrième rencontre, qui avait pour objet la gouvernance et le financement des universités, n'impliquait pas directement le réseau collégial.

Le sommet s'est terminé avec la mise sur pied par le gouvernement de cinq chantiers⁷ sur l'avenir de l'enseignement supérieur, dont un seul traite de l'enseignement collégial et a pour objet l'offre de formation. Un rapport final sur ce chantier sera déposé en juin 2014, mais un rapport d'étape⁸ est déjà paru en décembre 2013. Produit par Guy Demers, responsable du chantier et ancien directeur général du cégep de Lévis-Lauzon, ce rapport d'étape soulève des questions importantes dont on traitera plus loin.

⁶ ACPPU. « Selon un sondage, une majorité de Canadiens sont pour les syndicats ». In Bulletin de l'ACPPU [En ligne] http://www.acppubulletin.ca/fr_article.asp?ArticleID=3766 (page consultée le 29 mars 2014)

⁷ Ces cinq chantiers sont les suivants : une loi-cadre des universités, un Conseil national des universités, l'offre de formation collégiale, la politique de financement des universités, l'aide financière aux études.

⁸ La CSN, la FNEEQ et la FEESP ont contribué à ce chantier par le dépôt d'un avis en septembre 2013.

Le colloque sur le développement des cégeps en région

Un autre événement marquant qui a réuni un grand nombre d'acteurs du réseau collégial est le Colloque sur le développement des cégeps en région. Préoccupée par les baisses démographiques annoncées et par la nécessité d'assurer une offre de programmes diversifiée dans les régions éloignées des grands centres urbains, la FNEEQ a pris l'initiative d'organiser ce colloque à Jonquière en avril 2013, en collaboration avec la FEC et la Fédération des cégeps.

Le colloque a permis de dégager des constats importants en lien avec l'offre de formation à l'enseignement régulier, la formation continue, la mobilité étudiante et le financement. Entre autres constats, on remarque les problèmes que pose le plan d'optimisation des programmes, qui prévoit la création de programmes génériques dont on doute de la pertinence et de l'efficacité, et qui a amené la FNEEQ à conclure à la nécessité de développer une gestion nationale de la carte des programmes. À cette nécessité s'ajoute celle d'endiguer la compétition avec le réseau des collèges privés comme on l'a vu avec le programme Art et technologie des médias à Jonquière. Le colloque a en outre permis d'identifier plusieurs autres éléments qui doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie pour éviter l'effritement du réseau collégial, particulièrement en région : les critères qui président à la création de centres d'études collégiales, la compétition entre l'enseignement régulier et la formation continue, ainsi que celle entre la formation professionnelle dispensée au secondaire et la formation technique du collégial.

Une des solutions proposées au colloque, et qui rallie autant la Fédération des cégeps que la FNEEQ, est que le financement associé aux étudiantes et aux étudiants de la formation continue soit identique à celui de l'enseignement régulier. Il s'agit d'une idée qui, par ailleurs, correspond à une volonté défendue depuis longtemps par la FNEEQ, celle d'une intégration de la formation continue à l'enseignement régulier. De plus, pour la FNEEQ, assurer la pérennité et la diversité du réseau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, passe nécessairement par la modification du mode de financement qui doit correspondre au travail réellement effectué.

II- État de la situation au collégial

Le colloque sur les cégeps en région a donc mis de l'avant la formation continue comme un des leviers susceptibles de contribuer à leur développement. L'analyse de la formation continue a par ailleurs fait l'objet de travaux importants du comité national de rencontre (CNR).

La formation continue et la RAC

Le *Rapport sur la Formation continue* produit par le CNR, paru en février dernier, indique une grande disparité des pratiques d'un établissement à l'autre en ce qui a trait au travail des enseignantes et des enseignants chargés de cours à la formation continue et au travail du personnel enseignant dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Les travaux du comité, qui sont en continuité avec ceux qui ont mené au rapport *Enseigner au collégial ... Portrait de la profession* en 2008, indiquent clairement que les activités réalisées par les personnes chargées de cours à la formation continue sont semblables aux tâches que les enseignantes et les enseignants de la formation régulière effectuent, sans que celles-ci ne leur soient pleinement reconnues ni rémunérées. Ainsi, un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants chargés de cours participent à l'analyse des besoins de formation et au développement des programmes, aux travaux des équipes-programmes ou des comités de programme, à des activités pédagogiques et à des activités de perfectionnement. On

note toutefois que les activités de concertation sont moins nombreuses à la formation continue qu'à l'enseignement régulier puisqu'il n'y a ni département ni comité de programme, ce qui affecte leur autonomie. De plus, les enseignantes et les enseignants chargés de cours encadrent les étudiantes et les étudiants à l'extérieur du cours et pallient dans bien des cas l'absence de services disponibles en soirée, en assurant eux-mêmes une part de ces services, par exemple en l'absence de techniciens de laboratoire ou dans le cas des étudiants en situation de handicap. Quand ces activités sont rémunérées, la rémunération varie grandement selon le cas et l'établissement. Finalement, le rapport du comité démontre que plus de la moitié du personnel enseignant chargé de cours à la formation continue enseigne aussi à l'enseignement régulier.

En ce qui a trait à la RAC, il est urgent de préciser le rôle que les enseignantes et les enseignants y tiennent à titre de spécialistes de contenu, puisque ce rôle est parfois joué par du personnel professionnel ou même par des personnes jugées expertes et issues du marché du travail. Or, comme le précise clairement la FNEEQ dans le rapport, « seuls les enseignantes et les enseignants sont habilités à agir à titre de spécialistes de contenu puisqu'ils sont les seuls en mesure de réaliser des activités d'enseignement proprement dit »⁹. Cette situation, parce qu'elle remet en cause la reconnaissance de notre profession, devra mériter un traitement sérieux durant la prochaine ronde de négociation.

Visiblement, les enseignantes et les enseignants chargés de cours à la formation continue sont victimes d'un traitement injuste et sont plongés dans un contexte de grande précarité qui doit être amélioré.

Le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation

Le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation, communément appelé rapport Demers, soulève également d'importantes questions relatives à l'état de la situation au collégial. Ce rapport s'intéresse particulièrement à l'avenir des cégeps en région en raison de la diminution appréhendée de l'effectif étudiant. Il privilégie une offre de formation diversifiée qui réponde aux capacités et aux aspirations des étudiants tout en tenant compte des besoins économiques. Il recommande aussi une offre minimale de formation pour chaque collège afin de répondre à la diversité des champs d'intérêt. De plus, le rapport souligne la pertinence de maintenir ouverts des programmes en difficulté de recrutement lorsqu'ils correspondent aux besoins du marché du travail. La FNEEQ est globalement en accord avec ces recommandations. Elle insiste cependant sur le fait que les décisions de suspendre ou de fermer des programmes d'études ne peuvent être prises uniquement sur la base de cycles économiques de courte durée.

Malgré l'avis déposé conjointement par la CSN, la FNEEQ et la FEESP, qui recommande un bilan sur la formation à distance et qui invite le gouvernement à la prudence sur cette question, le rapport Demers recommande un « déploiement de la formation à distance dans l'ensemble du réseau collégial touchant la formation initiale et la formation continue »¹⁰. Si le ministère mettait en œuvre ces recommandations, la formation à distance pourrait devenir, dans un proche avenir, un enjeu important pour nos conditions de travail, d'autant plus que le rapport suggère « de prévoir un mandat dans le cadre de la prochaine négociation des conventions collectives des enseignants afin de faciliter le déploiement des divers modes d'enseignement à distance [...] »¹¹. Guy Demers propose également que les collèges développent une « culture de la collaboration » et demande plus de souplesse dans les conditions de

⁹ Comité national de rencontre, *Rapport sur la Formation continue*, février 2014, p.118

¹⁰ Guy Demers, *Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale*, janvier 2014, p. 76.

¹¹ *Ibid.*, p. 77.

travail pour y parvenir. Cette vision nous fait craindre notamment une volonté de fragmenter la tâche enseignante et de réduire l'autonomie professionnelle.

Le rapport final, attendu en juin 2014, traitera notamment de la formation continue et de son optimisation, des créneaux régionaux et de l'offre de formation dans les régions. Il présentera des suggestions de modifications aux lois, aux règlements ainsi qu'au régime budgétaire des collèges et fera état des impacts que pourraient avoir certaines recommandations sur les conditions de travail des salariées et des salariés œuvrant au sein du réseau collégial.

La remise en question des programmes d'études collégiales

La recherche de solutions pour assurer la pérennité du réseau collégial est d'autant plus pertinente que plusieurs programmes d'études collégiales ont été remis en question ces dernières années. Une des raisons de cette remise en question vient du fait que le réseau collégial québécois est le seul réseau au Canada, voire dans le monde où, entre le secondaire et l'université, tous les programmes de formation, tant techniques que préuniversitaires, relèvent de l'enseignement supérieur. À cause de cela, les diplômes des programmes techniques sont souvent comparés à leur équivalent ailleurs dans le monde qui se retrouve soit au secondaire, soit à l'université.

En effet, dans les pays qui s'inspirent du modèle anglo-saxon — le « K-12 » pour « *kindergarten to grade twelve* » —, on compte de façon générale, en plus d'une année de maternelle, 12 ans d'enseignements préuniversitaire, général et professionnel, où le terme « collège » désigne souvent une école privée du primaire ou du secondaire. C'est donc une mauvaise compréhension du système d'éducation québécois, combinée à la poussée de la mondialisation des marchés, dont celui du travail, qui mènent au manque de reconnaissance des programmes de formation dans les cégeps. Lorsque les compétences et les connaissances requises sont complexes, les formations comparables ailleurs dans le monde sont de niveau universitaire. C'est un des arguments mis de l'avant par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) depuis juin 2012 pour justifier sa demande de rehausser la formation qualifiante afin de rendre le baccalauréat universitaire obligatoire pour l'exercice de la profession infirmière. À la fin des travaux d'un comité interministériel (MSSS-MESRST) en décembre 2013, les ministres ont décidé de procéder à une analyse sectorielle¹² afin d'établir les fonctions de travail qui relèvent de chaque titre d'emploi ainsi que l'ordre d'enseignement approprié pour chacun. L'analyse sectorielle nécessitera l'intervention du MELS et du MESRST, car les différents titres d'emploi qui seront étudiés requièrent des formations du secondaire, du collégial et de l'université, selon la complexité des compétences et des connaissances en jeu.

La remise en question de programmes d'études collégiales est aussi le fait de pressions exercées par certains employeurs qui cherchent à trouver des moyens de diminuer leurs coûts de main-d'œuvre. Ils reconnaissent la complexité des connaissances et des compétences des diplômées et des diplômés des programmes techniques, mais militent pour une reconnaissance accrue des compétences de diplômées et diplômés d'études professionnelles du secondaire, supervisés par une ou un diplômé technique ou universitaire. Cette situation touche, par exemple, le programme Techniques d'orthèses visuelles.

Les détenteurs d'un diplôme en Techniques d'éducation à l'enfance vivent une situation semblable. Tel que le souligne l'avis présenté conjointement par la CSN, la FNEEQ et la FEESP le 3 septembre 2013,

¹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Rapport du président du groupe de travail sur la formation de la relève infirmière* (décembre 2013). [En ligne]. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/ff/documentation/2013/13-945-01W.pdf> (Page consultée le 30 mars 2014)

dans le cadre des travaux du chantier sur l'offre de formation au collégial, ces diplômés doivent « réussir une attestation d'études professionnelles (AEP) pour travailler en services de garde en milieu scolaire alors qu'ils sont à même de dispenser les cours de ces AEP! »

Quelle place les enseignantes et les enseignants de cégep auront-ils dans d'éventuelles études sectorielles? La mise sur pied d'un comité national pour chaque programme technique, incluant les disciplines contributives, pourrait-elle être un rempart contre la dévalorisation des programmes techniques? La mise en place au collégial d'un conseil semblable à celui envisagé pour les universités serait-elle une meilleure solution? Voilà plusieurs éléments qui alimentent notre réflexion.

La population étudiante en situation de handicap

L'une des préoccupations entendues le plus fréquemment au cours de la tournée syndicale du comité de négociation est sans contredit l'impact sur la tâche de la présence des étudiantes et des étudiants en situation de handicap (EESH), autrefois appelés étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers ou population émergente. Cela n'est pas surprenant, car le nombre d'EESH dans le réseau collégial a augmenté de manière significative au cours des dernières années. Selon les données présentées au Sommet de l'enseignement supérieur par le MESRST, « Entre 2007 et 2011, leur nombre s'est accru de 285 %, passant de 1 542 à 5 942. Ils constituaient 3 % de l'effectif des collèges en 2011, comparativement à 0,9 % en 2007. » Tel que l'a reconnu le CNR (avril 2013), l'augmentation des EESH a des impacts sur la tâche des enseignantes et des enseignants — il y en avait environ 7 500 dans le réseau collégial à l'automne 2012, selon les données de SOCRATE¹³, ce qui constitue une hausse de 385 % depuis 2007.

L'accessibilité au système scolaire pour tous les EESH qui satisfont aux conditions d'admission ne peut à elle seule répondre adéquatement aux besoins et aux droits de ceux-ci. Le droit à l'éducation, c'est aussi le droit des étudiantes et des étudiants de bénéficier d'un encadrement leur permettant de développer au maximum leurs connaissances et leurs compétences sans diminuer les exigences de la formation. Les établissements scolaires doivent offrir des services adéquats aux EESH et ont l'obligation légale d'adapter ces services en fonction des besoins des usagers¹⁴. Cela doit aussi se traduire dans les classes et être reconnu dans la tâche des enseignantes et des enseignants.

Les impacts de la présence des EESH sur la tâche

Le comité national de rencontre (CNR) analyse la question des EESH dans son rapport intitulé *La présence de la population étudiante ayant des besoins particuliers et son impact sur la charge d'enseignement* (avril 2013). L'analyse du CNR s'appuie, entre autres, sur une enquête menée auprès de 748 enseignantes et enseignants du réseau collégial. Le rapport répertorie quatre éléments liés à la charge d'enseignement sur lesquels la présence d'EESH peut avoir une influence : la planification et l'organisation des activités pédagogiques, la prestation et l'encadrement en classe, l'encadrement hors de la classe ainsi que l'évaluation des travaux et des examens. Bien que les impacts semblent limités quant à la planification de l'enseignement, à l'organisation des activités pédagogiques ainsi qu'à la prestation et à l'encadrement en classe, l'impact sur la charge de travail semble plus élevé lorsqu'il est question de l'encadrement en dehors de la classe et des évaluations. Le rapport analyse également l'impact sur la charge de travail du nombre et de la nature des limitations fonctionnelles des EESH. Il

¹³ SOCRATE est le système de gestion des données d'élèves du réseau collégial.

¹⁴ Cette obligation est circonscrite par la notion de contrainte excessive qui, au sens de la loi, survient lorsque les moyens raisonnables d'accommoder ont été épuisés et qu'il ne reste que des options d'accommodement déraisonnables ou irréalistes.

conclut que, plus le nombre de limitations fonctionnelles est élevé dans un groupe, plus l'impact sur la charge est important. De plus, la nature de la limitation est une variable qui influence de manière significative l'augmentation de la charge pour les enseignantes et les enseignants.

Un grand nombre de mesures d'accommodement en dehors de la classe sont aussi dispensées par les enseignantes et par les enseignants. Pensons à la précorrection, aux interventions particulières en raison des absences fréquentes de courte durée motivées par un handicap, à la modification des documents et de leur présentation, ou à la rédaction de notes de cours. Il faut que soient reconnus le rôle incontournable des enseignants dans la mise en œuvre des accommodements et l'impact que cela peut avoir sur leur charge de travail. Il faut ajouter à cela les situations plus stressantes ou celles qui nécessitent des interventions fréquentes en classe en raison du comportement de certains étudiants, situations qui doivent aussi être prises en compte dans l'évaluation des impacts sur la tâche.

L'organisation d'une offre de service d'accueil et de soutien par les centres de services adaptés est évidemment très importante. Toutefois, limiter les moyens d'intégration aux seules actions des centres de services adaptés relèverait d'une méconnaissance du rôle fondamental des enseignantes et des enseignants dans la réussite des étudiants. Les activités d'enseignement en classe, l'encadrement, la relation maître-élève et les relations avec les pairs font partie des principaux facteurs de réussite. S'il y a nécessité d'agir en périphérie de la classe, comme le font les services adaptés, il y a aussi nécessité d'agir dans la classe.

Le contexte semble donc favorable pour développer, dans le cadre des prochaines négociations, des solutions permettant de prendre en compte dans la charge d'enseignement cette réalité qui, selon les projections, ne fera que croître au cours des prochaines années. Il en va de la reconnaissance du travail que nous effectuons, mais aussi du droit de toutes et de tous d'avoir accès à des services publics de qualité, notamment en éducation.

La tâche et les ressources

Outre la question des EESH, les membres des assemblées générales visitées ont formulé des commentaires qui reprennent des revendications qui sont celles de la FNEEQ depuis longtemps : la lourdeur de la correction dans certaines disciplines et la préparation de cours dans des domaines où les connaissances évoluent rapidement. Ils ont également mentionné la place de plus en plus importante que prend la gestion des courriels, particulièrement ceux des étudiantes et des étudiants.

Par ailleurs, il faut prendre acte que lors de la dernière ronde de négociation, il y a eu un ajout significatif, sur cinq ans, de 430 ETC dans les volets de la tâche, dont 403 ETC au volet 1. Une grande partie des ressources obtenues, 203 ETC, ont été allouées pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants. De ces 203 ETC, 87 seront distribués dans les collèges à partir de l'année 2014-2015. De plus, les critères d'admissibilité à l'Annexe budgétaire S026 (Consolidation de l'offre de formation) pour les programmes à petites cohortes ont été améliorés, menant à l'ajout de 55 ETC au volet 1. Les travaux du comité consultatif sur la tâche ont aussi permis de répartir 51 ETC pour résoudre, en partie, la surcharge liée à l'enseignement clinique en Soins infirmiers. Finalement, 94 ETC ont été ajoutés pour les nombreuses préparations, incluant celles en Musique. Parmi les autres sujets qui sont souvent mentionnés dans les assemblées générales au cours de la tournée, on retrouve le manque de ressources pour la coordination des stages et pour les déplacements. Certains demandent un ajout et un recalcul des ressources fixes de l'Annexe I-2, car il y a eu de nombreux changements depuis 1988, année où ces ressources ont été établies.

Les principales préoccupations relatives aux ressources à l'enseignement pour la prochaine période de négociation sont donc liées à la présence d'un nombre de plus en plus grand d'EESH, à la lourdeur de la correction et de la préparation ainsi qu'à l'augmentation du nombre de stages dans le réseau. À ces préoccupations, il faut ajouter celle de prévenir un alourdissement de la tâche au cours des années qui viennent. En ce sens, la demande portée par la FNEEQ depuis longtemps de lier l'allocation des ressources à l'enseignement avec la mesure de la quantité de travail à effectuer est plus que jamais urgente. L'allocation des ressources à l'enseignement par les droites de programme, comme cela se fait présentement, doit être remplacée.

En ce qui a trait à la tâche et aux ressources, l'application de la présente convention collective a aussi montré que le dépôt du projet de répartition et le bilan d'utilisation des ressources posent des problèmes de transparence qui doivent être réglés.

La précarité

Si l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants à statut précaire est en lien avec les ressources à l'enseignement, puisqu'une augmentation de ressources crée un plus grand nombre de postes permanents, il n'en reste pas moins que cette question doit être abordée de façon spécifique. Au cours de la prochaine négociation, l'amélioration des conditions de travail des plus précaires parmi les précaires, les enseignantes et les enseignants chargés de cours à la formation continue, fera partie de nos priorités. Il y a cependant d'autres problèmes importants pour les précaires à l'enseignement régulier : depuis au moins 15 ans, la proportion de ceux-ci se maintient à environ 40 %. Comment stabiliser les emplois de celles et de ceux qui ont plus de cinq ans d'ancienneté ou dont la charge de travail n'atteindra jamais un temps complet annuel? Peut-on améliorer l'accès à différents congés? Peut-on clarifier le moment à partir duquel une enseignante ou un enseignant est en lien contractuel avec le collègue? Voilà quelques-unes des questions dont nous devons débattre dans l'élaboration du cahier de demandes.

La conciliation famille-travail-études

Dans le cahier de demandes, quelle place ferons-nous à la conciliation famille-travail-études? Lors de la dernière négociation, nous avons obtenu à la table centrale une amélioration des congés pour raisons familiales : 10 jours de congé par an pour la santé d'un proche ou la garde d'un enfant, et jusqu'à 2 ans de congé sans solde pour des situations très graves. Y a-t-il moyen de contraindre davantage les collègues à accorder aux parents de jeunes enfants ou d'enfants handicapés des aménagements d'horaire ou des congés à temps partiel? Peut-il en être de même pour celles et ceux qui s'occupent d'un proche malade ou qui poursuivent leurs études? En plus d'avoir accès à des libérations pour l'obtention d'une maîtrise, pourrait-on aussi avoir accès à des libérations pour l'obtention d'un doctorat?

La recherche au collégial

La tournée des assemblées générales a également fait ressortir le souhait que la recherche se développe dans les collèges au cours des prochaines années. Cet aspect de notre tâche, qui a été le thème principal du congrès de la Fédération des cégeps en 2012, est un des éléments constitutifs de l'enseignement supérieur. La recherche a entre autres effets de dynamiser la vie collégiale tout en permettant une diversification de la tâche. Qu'elle soit didactique, fondamentale ou appliquée, la recherche permet de contribuer au perfectionnement du corps professoral. Par ailleurs, étant donné que la mission d'enseignement des cégeps est leur mission primordiale, il faut s'assurer de maintenir des liens assez étroits entre l'enseignement et la recherche, particulièrement dans le cas des centres

collégiaux de transfert de technologie (CCTT) afin que la recherche qui s'y fait profite dans toute sa mesure aux cégeps, aux départements ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants. Cela ne peut se faire sans une volonté d'harmoniser les subventions et les libérations à la convention collective. De plus, afin de préserver la qualité de l'enseignement, le financement adéquat de la recherche doit se faire sans entamer l'enveloppe budgétaire dévolue à l'enseignement. Enfin, il faut favoriser tous les types de recherche en veillant à ne pas marginaliser la mission sociale de la recherche au profit de la marchandisation de l'enseignement.

À ce titre, la *Politique nationale de la recherche et de l'innovation* adoptée par le MESRST en octobre 2013 est inquiétante puisqu'elle privilégie largement la recherche appliquée au détriment des autres types de recherche auxquels elle accorde une importance moindre. De plus, elle fixe certains critères de financement, notamment pour les CCTT, en fonction « de leur performance et de leur capacité à œuvrer de concert » avec d'autres organismes désormais intégrés à une nouvelle structure, le Réseau recherche innovation Québec (RRIQ), qui offrira « un portefeuille de services ¹⁵ ». L'approche entrepreneuriale que semble adopter le MESRST avec la recherche nourrit nos inquiétudes.

Quelques fonds de recherche fédéraux, le CRSNG et le CRSH, sont également accessibles aux enseignantes et aux enseignants du collégial depuis quelques années à condition que le collège adopte une politique sur la recherche. Plusieurs collèges l'ont fait et ont mis en place des comités d'éthique de la recherche.

Comme le contexte semble favorable au déploiement de la recherche, le dépôt des demandes sectorielles sera l'occasion d'exprimer nos aspirations quant à la place et à la forme que la recherche pourrait prendre dans les cégeps au cours des prochaines années. Souhaitons-nous obtenir des aménagements à l'horaire, un congé partiel avec ou sans salaire, voire des libérations pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre des études doctorales?

La CEEC et l'assurance qualité

Parmi les autres sujets qui occupent nos réflexions depuis le début de l'année, l'assurance qualité a une place de choix. Il en a aussi été question lors d'une rencontre préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur au cours de laquelle le président de la CEEC, Michel Lauzière, a tenté de convaincre son auditoire de la valeur et de la pertinence de son processus. À la lumière des prises de position des syndicats et du regroupement cégep, force est de constater qu'il n'a pas réussi.

Depuis 2012, la CEEC s'est investie de nouveaux mandats associés à l'assurance qualité. En effet, elle s'intéresse désormais non seulement à l'évaluation des programmes d'études, des politiques institutionnelles et des plans de réussite et stratégique, mais également à l'évaluation des processus d'assurance qualité des collèges. Cette nouvelle approche prend la forme d'un audit par période de cinq ans qui évalue « la capacité des systèmes [d'évaluation] mis en place et la gestion qui en est faite à garantir la qualité dans les différentes dimensions de la mission des collèges ». On ne parle plus d'évaluation, mais de métaévaluation. Quant au souci de qualité, il devient de moins en moins évident.

Le processus d'assurance qualité se situe dans une optique de marchandisation et de standardisation des programmes à l'échelle mondiale. Par des critères soi-disant objectifs (par exemple : la vérification de l'efficacité des mécanismes d'approbation des évaluations finales de cours), la CEEC compare les différentes institutions et leurs programmes, notamment dans un but de mobilité étudiante et

¹⁵ MESRST. *Politique nationale de la recherche et de l'innovation*, octobre 2013, p. 44.

enseignante. Vise-t-elle également l'habilitation des collègues à décerner leurs propres diplômes? Cette vision de l'évaluation suscite déjà bien des inquiétudes.

Le système d'audit privilégié par la CEEC contribue à mettre en place un mode de fonctionnement hiérarchique en opposition avec les fonctionnements plus collégiaux et autonomes où chaque collectif met en place les mesures appropriées à sa situation particulière. Cela met potentiellement en péril l'autonomie individuelle ainsi que celle des instances prévues dans la convention collective, les départements et les comités de programmes, instances au sein desquelles les questions de qualité sont discutées régulièrement.

Le processus d'assurance qualité de la CEEC n'est pas le seul processus d'assurance qualité dans les cégeps. La multiplication des agréments pour plusieurs programmes techniques contraint passablement le fonctionnement des départements et des programmes. Les organismes délivrant les agréments (ordres professionnels, organismes indépendants, organismes gouvernementaux) ont des exigences en lien avec la pédagogie, la correction des travaux ou des examens, les contenus de cours, les objectifs et standards, mais aussi en lien avec la sécurité, la conformité des bâtiments, la qualification et l'expérience des enseignantes et des enseignants, etc. La pression est grande sur les départements et sur les programmes concernés pour qu'ils se conforment aux agréments : la crédibilité de leur programme est mise en cause, de même que la possibilité pour leurs finissants de travailler ailleurs au Canada ou dans le monde à la fin de leurs études, ainsi que leur intégration aux ordres professionnels. Les agréments posent deux types de problèmes. D'une part, le processus est extrêmement exigeant en temps et les ressources allouées, qui sont présentement prises à même la masse salariale des collègues qu'elles grèvent, ne sont pas à la hauteur des besoins. Et comme l'agrément n'est pas permanent, mais doit être réévalué périodiquement, c'est donc un problème récurrent. D'autre part, en imposant leurs critères, ces organismes externes court-circuitent les mécanismes prévus par la convention collective et rognent l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants.

Or, il existe déjà des structures qui sont précisément garantes de la qualité de l'enseignement dans les cégeps : les départements et les comités de programme. Aussi, plutôt que de se tourner vers une bureaucratie de la métaévaluation, il faut réfléchir à renforcer le réseau collégial par des solutions telles que la mise en place de comités nationaux de programmes sur lesquels siègeraient majoritairement des enseignantes et des enseignants, incluant ceux des disciplines contributives, ou même l'abolition de la CEEC au profit d'un Conseil national des programmes d'études collégiales.

La santé et la sécurité au travail

Si l'on doit se préoccuper de la qualité de l'enseignement, il faut tout autant se soucier de la qualité de vie au travail et des éléments permettant l'établissement d'un climat de travail sain. Or, nous ne sommes pas sans savoir que depuis plusieurs années, des enseignantes et des enseignants vivent des situations difficiles liées au travail, ce qui entraîne des problèmes de santé, notamment de santé mentale. Cette situation devra être abordée lors de la prochaine négociation, tant en termes de prévention qu'en termes de conditions dans lesquelles se vivent l'invalidité et le retour au travail. Outre les éléments se situant en amont du problème, par exemple la charge de travail, il faut également se pencher sur certains aspects de l'organisation du travail dont l'absentéisme, le présentéisme, la définition de l'invalidité et la notion de retour progressif. Par ailleurs, la récente tendance de certains collègues à obtenir des certifications en ce domaine (Entreprise en santé, Employeur de choix) fait craindre la lourdeur bureaucratique et les contraintes qui peuvent y être associées. Cela, sans compter le regard critique que l'on peut porter sur la pertinence de telles certifications.

Les perspectives d'embauche

Depuis quelques années, le réseau collégial a engagé un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants en raison des nombreux départs à la retraite et de la croissance du nombre d'étudiants. Qu'en sera-t-il au cours des prochaines années? Une étude des prévisions ministérielles de l'effectif étudiant jusqu'en 2018 ainsi que des données sur l'âge du personnel enseignant du réseau collégial montre que la baisse appréhendée de l'effectif étudiant en pourcentage correspondrait grosso modo aux départs à la retraite. On peut estimer à environ 2,8 % par année le pourcentage des enseignantes et des enseignants qui prendront leur retraite d'ici la fin de l'actuelle convention collective, ce qui correspond à 5,6 % de départs entre 2013 et 2015. On estime ce pourcentage à 8,4 % pour la période de 2015 à 2018, soit celle de la prochaine convention.

Par ailleurs, les prévisions ministérielles de l'effectif étudiant, si elles s'avèrent (ce qui n'a pas été le cas ces cinq dernières années), annoncent une diminution semblable du nombre d'étudiants, soit de 5,6 % entre 2013 et 2015 et de 7,5 % de 2015 à 2018. Comme le pourcentage des départs à la retraite est pratiquement le même que celui de la baisse de l'effectif étudiant prévue, on peut conclure qu'il y aura très peu d'embauche au cours des prochaines années, ce qui pourrait avoir pour effet de maintenir dans la précarité les personnes qui y sont actuellement.

Finalement, toujours si l'on se fie aux prévisions ministérielles, l'effectif étudiant devrait se stabiliser entre 2018 et 2020. En raison des départs à la retraite, une hausse du nombre d'embauches est donc à prévoir pour cette période.

La relativité salariale et les échelons maîtrise-doctorat

Lors de la dernière négociation, la FNEEQ avait identifié que la trop faible rémunération des enseignantes et des enseignants de cégep par rapport à d'autres emplois qui nécessitent une formation équivalente nuisait à l'attraction et à la rétention des candidates et des candidats à la profession. Les travaux de relativité salariale ainsi que ceux sur les échelons de maîtrise et de doctorat pourraient contribuer à remédier à cette situation. Les travaux de relativité salariale auxquels la FNEEQ participe au sein de l'Intersyndicale (CSN, CSQ, FIQ, APTS, FTQ) se poursuivent avec le Conseil du trésor. Ce dernier a d'ailleurs déposé en février une nouvelle évaluation qui place les enseignantes et les enseignants de cégep au rangement 22, celui qui correspond à notre rémunération actuelle. Le spectre d'une baisse salariale, qui planait depuis juin 2013, est donc éliminé. Il faut maintenant amener le Conseil du trésor à reconnaître réellement notre appartenance à l'enseignement supérieur en nous plaçant à un rangement plus élevé que 22, notamment en raison de notre autonomie, de la complexité des concepts enseignés ainsi que de l'étendue des responsabilités des départements et des comités de programme. D'autre part, les travaux entre la FNEEQ et le Conseil du trésor concernant les échelons maîtrise-doctorat se poursuivent. Nous tenons à ce que ces échelons soient revalorisés.

Une entente avec le gouvernement, autant pour la relativité salariale que pour les échelons maîtrise-doctorat, surviendrait préférablement avant le début de la négociation.

III- Éléments d'un cadre stratégique

Le cadre stratégique qui sera bientôt élaboré a pour but de nous permettre d'envisager, dans le contexte social, politique et économique des prochains mois, les actions à accomplir et les alliances à établir pour faire valoir nos demandes. Il doit également tenir compte des enjeux de nos vis-à-vis durant la négociation, la Fédération des cégeps et le ministère, réunis au sein du Comité patronal de négociation

des collègues (CPNC) ainsi que le Conseil du trésor. Il doit finalement intégrer une préoccupation importante pour les communications et la mobilisation afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs. Voici quelques aspects qui devront être pris en compte lors de l'élaboration du cadre stratégique.

Les enjeux sectoriels du CPNC

La récente publication du bulletin « Perspectives collégiales »¹⁶ de la Fédération des cégeps, en mars 2014, ainsi que le rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale (Rapport Demers) nous donnent un assez bon aperçu des enjeux possibles du CPNC.

Afin de contrer la baisse prévue de l'effectif étudiant, le rapport Demers et la Fédération des cégeps font la promotion de l'internationalisation de l'éducation québécoise en intensifiant les projets d'attraction d'étudiantes et d'étudiants de l'étranger vers des collèges en région ou des programmes à petites cohortes. Le rapport Demers met aussi de l'avant, afin de maintenir une offre de programmes en assez grand nombre dans chaque collège, une augmentation du téléenseignement, incluant des collaborations entre différents cégeps pour le même programme d'études ou une collaboration avec Cégep à distance. Cette dernière orientation peut poser divers problèmes, particulièrement lorsque la formation générale est donnée par Cégep à distance.

Parmi les autres enjeux, on retrouve le financement de la formation continue. Au colloque sur le développement des cégeps en région, plusieurs administrateurs ont pris position en faveur d'une amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants qui y œuvrent. L'expression qui représente le mieux cet objectif a été de demander que le financement associé aux étudiantes et aux étudiants de la formation continue soit le même que celui du régulier, ce qui faciliterait grandement l'intégration des deux secteurs. Par ailleurs, on sait que le Québec accuse un retard important en ce qui a trait à la formation continue par rapport à d'autres provinces et qu'une augmentation du volume d'activités de ce secteur, donc des enveloppes budgétaires disponibles pour donner de telles formations, devrait faire partie des priorités du gouvernement.

Dans une tout autre perspective, il faut tenir compte du récent intérêt marqué de la Fédération des cégeps pour la pédagogie universelle. Cette approche pédagogique, largement inspirée du design universel en architecture, postule que le nombre d'accommodements individuels des étudiantes et des étudiants en situation de handicap peut être diminué de façon importante par le développement de pratiques pédagogiques largement inclusives. Selon la FNEEQ, cependant, cette approche pédagogique ne règle pas toutes les demandes d'accommodement. Elle n'enlève pas non plus la pertinence de nos demandes d'ajout de ressources. Actuellement, le collégial est le seul ordre d'enseignement où la surcharge liée aux EESH n'est pas reconnue.

D'autres enjeux ont aussi été mis de l'avant par la Fédération des cégeps comme le financement accru des activités de recherche, à la fois dans et hors des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Les résultats et le calendrier de la négociation

S'il faut que le cadre stratégique tienne compte des enjeux du CPNC, il est d'abord primordial qu'il tienne compte des attentes des membres de la FNEEQ. Lors de la dernière négociation du secteur

¹⁶ Fédération des cégeps. *Perspectives collégiales*, vol. 9, n°1.

[En ligne]. <http://www.fedecegeps.qc.ca/perspectives-collegiales/2014/03/14111/> (page consultée le 12 mars 2014)

public, le Front commun était à la recherche d'un règlement rapide. Au sortir d'une loi contraignante, après le décret de 2005, il voulait parvenir à une entente négociée. Cependant, la fin de cette négociation, alors que les ententes de principe étaient signées à toute vapeur en juin (au début de nos vacances!), a laissé un goût amer chez plusieurs. Le Front commun aurait-il eu avantage à attendre et aurait-il pu obtenir plus? Au cours de la négociation qui vient, le Front commun sera-t-il encore en quête d'un règlement rapide ou privilégiera-t-il davantage un résultat satisfaisant?

Il semble assez clair qu'on ne peut faire l'économie d'un résultat satisfaisant. Et que, dans le meilleur des mondes, ce résultat surviendrait assez tôt pour se mettre à l'abri d'un décret et pour éviter de se retrouver privés d'augmentation salariale rétroactive. Par ailleurs, la FNEEQ, à titre de membre du Front commun, doit tenir compte des autres organisations syndicales du secteur public et tenter de négocier au même rythme qu'elles. Il faudra convaincre nos partenaires du Front commun de la nécessité de coordonner nos efforts pour obtenir une entente satisfaisante et cela, autant que possible, dans un délai raisonnable. À ce chapitre, le protocole de fonctionnement du Front commun, qui a pour objectif de coordonner les actions et le discours des membres de ce Front commun, est une amélioration significative par rapport à la dernière négociation.

Ce travail de coordination est aussi celui de l'harmonisation des calendriers de négociation des partenaires du Front commun. Il faut aussi compter avec la stratégie gouvernementale habituelle. En effet, celle-ci fait en sorte que la quasi-totalité des ententes de principe sont signées vers le 24 juin ou le 24 décembre, au moment où il est difficile, voire impossible, de mobiliser les membres et de convoquer des instances. La tactique est connue et difficile à contrer. La négociation de 1999 en fournit un exemple concret : le Front commun avait déployé une stratégie de compte à rebours aboutissant à une grève générale illimitée en novembre. Or, la grève a été rejetée. Deux négociations plus tard, en 2010, le Front commun avait cette fois comme stratégie la tenue d'un sprint de négociation à l'échéance des conventions collectives, fin mars : la stratégie a échoué, faute de bonne volonté du côté gouvernemental.

Peu importe la stratégie qui sera déployée cette fois-ci, afin d'être en mesure d'agir avec diligence en fin de négociation, il est nécessaire que le regroupement cégep et les syndicats se penchent sur des mécanismes de consultation éclair afin d'être en mesure d'évaluer à la fin des pourparlers si la proposition gouvernementale est satisfaisante ou si des gains plus intéressants peuvent être obtenus et, le cas échéant, évaluer le délai réaliste pour y arriver.

Les alliances

Le regroupement cégep a pris position en faveur d'un front commun le plus large possible dans le cadre de la négociation, et cela, en dépit du regard critique qu'il a posé sur le Front commun de 2009 dans son bilan de la dernière négociation : certains ratés du Front commun y sont jugés tributaires d'un manque de coordination entre ses composantes, notamment au plan politique et en ce qui a trait à la mobilisation. Pour la présente négociation, on peut espérer que ces écueils seront évités puisque le Front commun tout récemment constitué — et qui regroupe une fois de plus la CSN, la FTQ et le SISPP — s'est non seulement entendu sur un protocole de solidarité (non-maraudage), mais aussi sur un protocole de fonctionnement qui inclut, cette fois-ci, la formation d'un comité de coordination pour assurer une meilleure cohésion tant au plan politique qu'au plan de la mobilisation. En tant qu'organisation membre du Front commun, nous contribuerons à déterminer ses orientations et actions.

Par ailleurs, la participation de la FNEEQ au comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP) — au sein duquel on retrouve également la FP, la FEESP et la FSSS —, lui permet d'intervenir dans les débats et de connaître le déroulement des discussions aux tables de négociation

des autres secteurs. Ces alliances interfédératives ont également leur importance dans la cohésion des demandes, des actions et du rythme des discussions tout au long de la négociation.

Enfin, en ce qui a trait aux alliances sectorielles, des discussions sont présentement en cours entre la FNEEQ et la FEC pour déterminer dans quelle mesure un travail conjoint pourrait être profitable aux deux fédérations en fonction de la concordance des analyses, des objectifs et des solutions envisagées par chacune d'elles. Une telle alliance est encouragée par le protocole de fonctionnement du Front commun.

Le plan de communication

S'il est trop tôt encore pour connaître le plan de communication que mettront en place les partenaires du Front commun, on a déjà pu voir la première étape du plan de communication de la CSN avec la campagne « Merci à vous », mise sur pied en janvier, qui valorise celles et ceux qui œuvrent au sein des services publics. Cette campagne vise non seulement les membres des syndicats, mais plus largement le grand public. De plus, la CSN a mis sur pied une structure d'information et de mobilisation qui utilise la plateforme Facebook et qui compte sur la participation de RELAIS et de RESO. Cette structure a pour but de favoriser le réseautage et la circulation d'information entre les membres des syndicats locaux, des fédérations des secteurs public et parapublic, des conseils centraux et du CCSPP.

Sur le plan sectoriel, la première étape du plan de communication du regroupement cégep, toujours en élaboration, a été la formation sur la négociation suivie de la tournée des syndicats locaux. Cette tournée, qui s'étendra jusqu'au 15 mai prochain, a pour objectif d'échanger avec les membres sur les enjeux de la négociation et d'identifier les problèmes vécus dans les syndicats locaux en lien avec la convention collective. De plus, tous les syndicats locaux seront « adoptés » par des membres du comité de négociation pour maintenir tout au long du processus un lien le plus fort possible avec les membres. À plus grande échelle, les RELAIS, les RESO et les RAR joueront un rôle important dans la dynamique de communication entre le regroupement cégep et les syndicats locaux. En parallèle, le comité de négociation travaille à l'élaboration de la stratégie de communication qui appuiera la négociation. Les objectifs poursuivis seront notamment de sensibiliser la population à nos revendications, mais d'abord de veiller à ce que ces revendications soient enracinées chez les enseignantes et les enseignants. Plusieurs canaux de communication seront également mis en place afin d'informer les membres des syndicats du déroulement de la négociation sectorielle.

IV- Les perspectives de mobilisation

Le plan de communication servira aussi à soutenir la mobilisation, car un des leviers de la négociation est d'établir un bon rapport de force. La mobilisation de l'automne dernier sur la relativité salariale, avec l'opération *Dérangement 21*, en est un exemple éloquent. Les syndicats du regroupement cégep ont répondu « présent » à l'appel à la mobilisation de la FNEEQ, entre autres en participant à la campagne de courriels envoyés au Conseil du trésor. De plus, nombreux sont les conseils d'administration de cégeps qui ont donné leur appui aux revendications des professeurs. Des syndicats ont aussi bonifié le plan d'action national à l'aide de plusieurs initiatives locales, ce qui a permis de sensibiliser la population à nos revendications. D'ailleurs, l'opération *Dérangement 21* a occupé un espace médiatique important durant l'automne et au début de l'hiver. La mobilisation des syndicats était telle qu'une consultation a été lancée sur la tenue d'une journée nationale d'étude dans les cégeps. Plus important encore, cette mobilisation a permis de relancer les discussions sur la relativité salariale puisque le Conseil du trésor a déposé au début du mois de février une nouvelle évaluation qui place les professeurs de cégeps au rangement 22, celui qui correspond à notre rémunération actuelle. De plus, elle a eu pour effet de rouvrir

une table de discussion sur les échelons maîtrise-doctorat. Cela rend possible des améliorations autant pour le rangement que pour les échelons maîtrise-doctorat, car les discussions sur ces sujets ne sont pas terminées. Cette mobilisation, toujours vive, est donc de bon augure pour l'établissement d'un rapport de force avantageux en vue de la prochaine négociation.

Sur un autre plan, la grève étudiante de 2012 illustre la capacité de la société québécoise à se mobiliser et à soutenir un mouvement en faveur d'une amélioration de l'accès à des services publics de qualité. Pour que cette mobilisation prenne forme, il a d'abord fallu que les étudiantes et les étudiants répondent en grand nombre à l'appel de leurs organisations. De nombreux groupes se sont ensuite joints au mouvement, par exemple, l'Association des juristes progressistes et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. À la CSN et à la FNEEQ, une discussion a même été lancée sur la grève sociale. Si notre mobilisation est assez importante au départ, on peut espérer un appui de la population à nos revendications, comme elle l'a démontré lors de la grève étudiante de 2012.

Enfin, le Front commun, annoncé le 16 mars dernier, nous donne la force du nombre pour la prochaine négociation, celle de plus de 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public.

Conclusion

La force du nombre et les événements des dernières années nous permettent d'être optimistes quant à la capacité des membres de la FNEEQ de se mobiliser pour défendre non seulement leurs droits à titre de travailleuses et de travailleurs, mais plus largement le droit de toutes et tous à des services publics de qualité. Nous avons démontré une grande capacité à résister aux attaques faites à nos acquis sociaux et pourrons certainement le faire quand viendra le temps de défendre nos revendications lors de la prochaine négociation du secteur public.

Pour y arriver, nous devons nous mobiliser et lancer le message clair que nous serons déterminés jusqu'au bout. La tournée des 46 syndicats locaux amorcée en février dernier indique déjà que de Rouyn-Noranda à Sept-Îles, en passant par Montréal et Québec, les enseignantes et les enseignants partagent des préoccupations semblables quant à l'amélioration de leurs conditions de travail et d'enseignement qui sont aussi garantes des meilleures conditions d'apprentissage possibles pour les étudiantes et les étudiants. Ce désir fort de reconnaissance devra se traduire par une entente satisfaisante.

V- Lexique des acronymes utilisés dans ce texte

ORGANISATIONS POLITIQUES

CAQ : Coalition Avenir Québec

PLQ : Parti libéral du Québec

PQ : Parti Québécois

ORGANISATIONS SYNDICALES

CSN : Confédération des syndicats nationaux

CCSPP-CSN : Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (FEESP, FNEEQ, FP, FSSS)

FEESP : Fédération des employées et employés de services publics

FNEEQ : Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

FP : Fédération des professionnelles

FSSS : Fédération de la santé et des services sociaux

FIQ : Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec

FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

SISP : Secrétariat intersyndical des services publics (APTS, CSQ, SFPQ)

APTS : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

SFPQ : Syndicat de la fonction publique du Québec

CSQ : Centrale des syndicats du Québec

FEC : Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps

REGROUPEMENT CÉGEP

RAR : Responsable au regroupement

RELAIS : Responsables locaux à l'action et à l'information

RESO : Responsables syndicaux aux opérations

AUTRES ACRONYMES

AEC : Attestation d'études collégiales

AEP : Attestation d'études professionnelles

CCTT : Centre collégial de transfert de technologie

CEEC : Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec

CNR : Comité national de rencontre (CPNC et FNEEQ)

CPNC: Comité patronal de négociation des collèges

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines (organisme fédéral)

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

DEC : Diplôme d'études collégiales

DEP : Diplôme d'études professionnelles

EESH : Étudiantes et étudiants en situation de handicap

MELS : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

MESRST: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OIIQ : Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec

PME : Petites et moyennes entreprises

RAC : Reconnaissance des acquis et des compétences

RRIQ : Réseau recherche innovation Québec

SOCRATE : Système de gestion des données d'élèves au collégial